

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2011

Le Conseil Municipal de la Commune de MAZERES s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, le jeudi 13 octobre 2011 à 20h30 précises sous la présidence de Monsieur Michel ARMAND, Maire.

Les membres du Conseil Municipal ont été convoqués le 6 octobre 2011.

**Etalent présents** : Mr Michel ARMAND, Maire, Mrs Christophe BERGEY, Michel BIBENS, Denis LABBE, Jean-Marie LATIER, Francis LATRILLE, Bernard MUGICA, Olivier PARSEGHIAN, Jérôme PIROT et Didier SAUMON; Mmes Eliane BERNADET, Sylvie CARRILLO, et Marie-Noëlle DUCOS

**Etalent absents excusés** : Mme Chantal COUTHURES et Christelle JEAN.

Monsieur Bernard MUGICA est désigné secrétaire de séance.

### **1/ Approbation du compte rendu de la séance du 18 août 2011**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du compte rendu de la séance du 18 août 2011.

Délibérant sur le sujet, le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu, à l'unanimité, **Approuve** le compte rendu du Conseil Municipal en date du 18 août 2011.

### **2/ Delib1\_10-11 : Commission Interdépartemental des Impôts Directs**

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que l'article 1650 du code général des Impôts rend obligatoire la création, par les communautés de communes levant la fiscalité professionnelle unique, d'une commission intercommunale des impôts directs, composée de 11 membres.

Par conséquent la Communauté de Communes du Pays de Langon sollicite la désignation par le Conseil Municipal de la commune de Mazères de deux membres, un titulaire et un suppléant.

Délibérant sur le sujet, Le Conseil Municipal, Monsieur Le Maire entendu et en accord avec les intéressés **Décide** de désigner :

- ✚ Monsieur Alain ORANO né le 20 juin 1960 à MAZERES, domicilié 1 Landrac - 33210 MAZERES en tant que membre titulaire à la CIID ;
- ✚ Madame Monique CANTAU épouse DUBOURG née le 11 août 1951 à BROUQUEYRAN domiciliée 1 Lagrue Est - 33210 MAZERES en tant que membre suppléant à la CIID.

### **3/ Vœu demandant au gouvernement de renoncer à l'amputation de 10 % de la cotisation pour la formation des agents territoriaux**

L'assemblée délibérante demande que soit rétabli le taux plafond de 1% de la cotisation versée au Centre National de la Fonction Publique Territoriale par les employeurs territoriaux pour la formation professionnelle de leurs agents

### **10/Communications diverses**

- ✚ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunal une discussion est en cours entre la Communauté de Communes du Pays de Langon et les communautés de communes avoisinantes.
- ✚ Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de réfléchir sur les différents noms de rue qui pourraient être donnés sur le Parc d'Activités Économiques.
- ✚ Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de l'état comptable arrêté au 13 octobre 2011.
- ✚ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'état d'avancement des travaux du foyer rural.

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h00**

### **Délibérations :**

- ✓ Delib1\_10-11 : Commission Interdépartemental des Impôts Directs
- ✓ Vœu demandant au gouvernement de renoncer à l'amputation de 10 % de la cotisation pour la formation des agents territoriaux